

Succès de l'offre de Swisscom sur Fastweb

Swisscom se réjouit de l'accueil favorable réservé à son offre de rachat d'actions de Fastweb, le taux d'acceptation étant de 80,7%. Avec sa participation de 1,7% dans Fastweb acquise par le passé, Swisscom est désormais propriétaire de 82,4% de la société italienne. Le prix total d'achat s'élève à EUR 3,1 milliards. Quant au montant global de la transaction, il est de EUR 4,2 milliards ou CHF 6,9 milliards compte tenu de l'endettement net de Fastweb évalué à EUR 1,1 milliard. Swisscom entend financer cette opération par de nouvelles dettes à hauteur d'environ CHF 5,9 milliards, par le produit de la vente d'Antenna Hungária de CHF 0,5 milliard et par la vente d'actions propres pour un montant maximum de CHF 0,5 milliard. Toutes les conditions fixées dans le prospectus de l'offre ayant été remplies, le règlement de l'offre publique d'achat aura lieu le 22 mai 2007.

«Nous sommes ravis que tant d'actionnaires aient accepté notre offre», se réjouit Carsten Schloter, CEO de Swisscom. «Nous allons maintenant mettre en oeuvre notre vision d'un partenariat italo-suisse fructueux.» Swisscom tient à remercier les actionnaires, le conseil d'administration, l'équipe de direction ainsi que les collaborateurs de Fastweb pour leur coopération et la confiance qu'ils lui ont accordée.

La période d'offre a débuté le 10 avril 2007 et s'est terminée le mardi 15 mai 2007. La date de règlement de la transaction est fixée au 22 mai 2007. Swisscom versera EUR 47 par titre à chaque actionnaire ayant vendu ses parts Fastweb. Au total, les actionnaires de la société italienne ont cédé à Swisscom 64,1 millions d'actions équivalant à 80,7% du capital de Fastweb, pour un montant de EUR 3,0 milliards (CHF 5,0 milliards). Avec les 1,4 million de parts acquises par le passé, Swisscom est propriétaire de Fastweb à hauteur de 82,4% et le prix d'achat total s'élève à EUR 3,1 milliards (CHF 5,1 milliards).

Conditions de l'offre remplies

Toutes les conditions fixées dans le prospectus d'offre ont été satisfaites. Premièrement, Swisscom a reçu le feu vert de la Commission suisse de la concurrence et de la Commission européenne, qui ont conclu que l'acquisition envisagée ne créerait ni ne renforcerait une position dominante sur le marché. Deuxièmement, Swisscom a atteint un taux d'acceptation de plus de 50% du capital-actions de Fastweb. Troisièmement, il ne s'est produit aucun fait susceptible d'entraver l'offre ou de modifier sensiblement la situation du marché et, partant, d'affecter l'offre ou les affaires du groupe Fastweb. De plus, il n'y a eu aucun changement (ni aucune proposition de changement officiellement soumise par le parlement ou le gouvernement italien) concernant le cadre légal ou réglementaire qui pourrait limiter, voire mettre en péril, l'acquisition de Fastweb, le droit de vote des offrants ou leurs autres droits liés aux actions ou aux affaires de Fastweb.

Financement de la transaction

La transaction, comprenant le prix d'achat de EUR 3,1 milliards et l'endettement net de Fastweb évalué à EUR 1,1 milliard, se monte à EUR 4,2 milliards ou CHF 6,9 milliards. Swisscom entend

financer cette opération par de nouvelles dettes à hauteur d'environ CHF 5,9 milliards, par le produit de la vente d'Antenna Hungária de CHF 0,5 milliard et par la cession d'actions propres pour un montant maximum de CHF 0,5 milliard. Swisscom possède actuellement 4,9 millions d'actions propres. Il est prévu de détruire les actions propres non nécessaires au rachat en procédant à une réduction du capital lors de l'assemblée générale ordinaire en 2008.

Les détails concernant la date et la vente des actions propres seront communiqués ultérieurement. L'objectif est de mener à bien la vente des actions requises en 2007. Un crédit-relais a été mis en place pour garantir la conclusion de la transaction avec les actionnaires de Fastweb.

Politique financière et nouvelle politique de distribution

S'agissant de sa politique financière, Swisscom prévoit de:

- limiter l'endettement net du groupe à un maximum d'environ 2 fois son EBITDA;
- distribuer quelque 50% de l'Operating Free Cash Flow (OpFCF) annuel aux actionnaires de Swisscom*) sous forme de dividendes et éventuellement de rachats d'actions, et de verser pour le moins des dividendes stables;
- revoir chaque année quel niveau de souplesse stratégique est requis (par rapport à la limite d'environ 2 fois l'EBITDA); les fonds qui ne sont pas nécessaires en terme de souplesse stratégique pourront être versés aux actionnaires en plus des 50% de l'OpFCF;
- procéder à un rachat spécial de CHF 500 millions en 2008.

*) Operating Free Cash Flow versé aux actionnaires de Swisscom défini comme EBITDA – dépenses d'investissement +/- changements dans le capital circulant net – parts minoritaires

Début de la coopération

Swisscom va maintenant entamer sa collaboration avec la direction de Fastweb pour développer les futurs plans d'affaires et analyser en détail différentes formes de coopération possibles. Cette transaction est une étape logique pour Swisscom dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'entreprise consistant à donner un coup d'accélérateur à son cœur de métier et à augmenter la valeur de l'entreprise grâce à de nouvelles activités. Partenaire stratégique s'engageant sur le long terme, Swisscom investit dans Fastweb afin de consolider les avantages concurrentiels actuels et l'avance technologique de cette dernière, tout en élargissant son portefeuille d'offres. Les activités opérationnelles de Fastweb continueront d'être gérées en toute autonomie. Au cours des prochaines semaines, une assemblée générale sera convoquée et les noms de nouveaux membres du conseil d'administration seront proposés.

Swisscom entend continuer à travailler avec la direction en place, dont les compétences sont avérées, et conserver la marque Fastweb, qui est bien positionnée en Italie.

Berne, le 15 mai 2007